



Administration territoriale de l'État :

Se mobiliser pour les droits des personnels et un service public de qualité pour tous !

La réforme des services de l'État dans les territoires modifie en profondeur leur organisation comme le contenu et l'exercice des missions publiques, leurs rapports avec les collectivités territoriales et avec les citoyens.

De nombreux services fusionnent et se restructurent au plan interrégional, régional ou départemental. La région devient le niveau de droit commun d'administration.

Cette réforme s'articule avec celle que veut mettre en œuvre le gouvernement pour les collectivités territoriales avec l'émergence de grandes métropoles urbaines, le rapprochement des régions et départements,

une incitation au regroupement des communes.

La CGT n'a cessé d'agir pour une fonction publique toujours plus efficace au service des citoyens, de leurs droits, pour la mise en œuvre de politiques d'intérêt général de progrès social sur tout le territoire.

Manifestement ce n'est pas l'objectif des réformes en cours qui s'inscrivent dans les dogmes libéraux de mise en cause des acquis sociaux et des garanties statutaires des personnels, que la CGT a combattu et combat. La population, comme la majorité des personnels, expriment leur défiance à l'égard de celles-ci. Nombre de cadres, ainsi qu'il est apparu dans les sondages, réalisés par la fonction publique elle-même, doutent de leur efficacité.

Une réforme des services de l'État dans les territoires, pour quels objectifs ?

Dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), le gouvernement a engagé une profonde restructuration des services déconcentrés de l'État. Celle-ci, nouvelle par son ampleur, s'inscrit dans le fil des politiques antérieures de réforme de l'État menées depuis une vingtaine d'années.

Ces politiques ont pour même caractéristique de remodeler à moindre coût les missions de l'administration autour de fonctions de pilotage des politiques publiques et de contrôle, en abandonnant un grand nombre de missions. Celles-ci sont transférées aux collectivités territoriales avec les lois de décentralisation successives ou externalisées vers des opérateurs publics (agences, établissements publics, etc.) ou privés, quand elles ne sont pas abandonnées.

Le contexte est celui de l'offensive libérale en France comme au niveau international. Ainsi, dans notre pays, le Medef revendique la privatisation des tâches susceptibles de passer dans le secteur marchand dont y compris la protection sociale.



La réforme des services déconcentrés engagée avec la RGPP vise, nous dit-on, l'objectif de réduction des dépenses publiques afin d'assurer l'équilibre du budget de l'État et de mieux répondre aux attentes des citoyens.

Concernant le premier argument de la réduction de dépenses publiques, il faut rappeler que la part des dépenses de personnel de la fonction publique de l'État au regard du PIB a baissé. De plus les économies réalisées par la RGPP sont de l'ordre de 7 milliards d'euros alors que dans le même temps, en dépense, la seule loi TEPA (loi « en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat ») décidée par le président de la République, en représente à elle seule 14 milliards. Rappelons que cette loi prévoit des mesures fiscales au profit essentiellement des couches les plus fortunées (bouclier fiscal notamment) et exonère de charges et d'impôts les heures supplémentaires.

Les privatisations de missions publiques se traduisent le plus souvent par un coût accru reporté sur l'utilisateur (eau, téléphone, péage des autoroutes, etc.).

Une réforme pour mieux répondre aux besoins du citoyen ? Mais il n'est jamais procédé à une évaluation et à un bilan contradictoire des réformes engagées. De plus, les attaques contre les services statistiques ministériels ou interministériels montrent une volonté de camoufler la réalité.

Ce qui caractérise les réformes en cours

L'absence de débat public véritable, de concertation avec les organisations syndicales est, en elle-même, un indicateur de politiques autoritaires qui n'osent se présenter sous leur vrai visage.

Ces réformes sont conduites dans la précipitation ce qui conduit dans bien des cas à des désorganisations et à la mise en cause des emplois, des conditions de travail et des garanties des personnels. C'est l'illustration d'une volonté de passage en force et cela dans des conditions juridiques aléatoires. C'est par exemple ce qui a conduit le Conseil d'État à annuler cet été la réforme de la carte judiciaire.

La logique comptable est dominante. Par exemple, on supprime des services de proximité au prétexte qu'ils ne se justifieraient plus dans les zones rurales, mais on ne crée pas pour autant les services qui actuellement font cruellement défaut en milieu urbain.



Le service public s'éloigne de l'utilisateur avec la fermeture des services locaux -quant ils ne sont pas menacés de privatisation comme la Poste- et la mise en place de services régionaux voire interrégionaux. Des services perdent en lisibilité, ainsi les DDASS-DRASS éclatées entre les nouvelles ARS (Agence Régionale de Santé) et Directions de la cohésion sociale.

De lourdes questions se posent sur le devenir de missions publiques telles les missions de contrôle et d'inspection.

Certaines d'entre elles, ainsi les missions exercées par l'Inspection du travail, sont fusionnées avec des services d'accompagnement économique des entreprises sans garantie du maintien indispensable de leurs missions et de leur indépendance.

De vastes champs de compétences sont transférés aux collectivités territoriales sans les moyens financiers correspondants. Dans le même temps, le gouvernement s'attaque de plus en plus à leurs ressources avec la réforme de la taxe professionnelle. Par ailleurs avec la crise, leurs recettes s'amenuisent alors que les dépenses sociales qui leur ont été transférées, par exemple le RSA (Revenu de Solidarité Active) ou la prise en charge de la dépendance, explosent.

Les projets de réforme des collectivités territoriales visent l'émergence de grandes métropoles qui vont concentrer les services. Les critères de compétitivité tendent à devenir centraux. Alors quel devenir pour le reste du pays ? N'y-a-t-il pas le risque de territoires sous-administrés, voire délaissés, comme les quartiers populaires, les banlieues, les zones rurales, et même certaines grandes villes ?

Pour les personnels, de grandes interrogations perdurent sur le devenir des emplois et les garanties statutaires qui y sont liées.

La mise en œuvre de ces réformes se heurte néanmoins à la résistance et aux luttes des personnels comme à l'absence d'adhésion de nombre de cadres.

De multiples questions restent en suspens. Les calendriers de mise en œuvre sont souvent repoussés, ainsi la création des ARS prévue au 1^{er} janvier 2010 est maintenant annoncée au 1^{er} juillet 2010.

Les difficultés rencontrées par l'administration dans la mise en œuvre de ces réformes montrent qu'il est possible réellement d'intervenir pour peser sur les choix et faire prévaloir d'autres orientations.

Agir pour défendre et reconquérir une fonction publique au service des citoyens et du développement des territoires

Une fonction publique présente sur tout le territoire

Les services de l'État doivent être présents sur tout le territoire en tenant compte des besoins spécifiques de la population, la démographie, l'activité économique, les zones géographiques, etc.

La cohérence des politiques publiques avec leur articulation entre l'État (le ministériel et l'interministériel) et les collectivités territoriales doit être assurée dans des conditions d'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Pour la CGT, les préfets, hauts-fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, ne peuvent pas être les seuls garants de cette cohérence, en particulier parce qu'il n'est pas possible d'ignorer les élus territoriaux.

Remettre l'intérêt général au centre des finalités de l'administration

L'administration n'est pas au service des politiques du moment mais doit contribuer à répondre aux besoins fondamentaux de la population et du pays.

Les services de l'État ont pour mission d'assurer le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux sur tout le territoire.

La santé, l'éducation, la justice, les transports, etc., doivent être assurés à tous. Des services publics doivent être reconquis, ainsi pour le droit à la communication (nouvelles technologies d'information et de communication, poste, télécom, etc.), le droit au logement, etc.

Les administrations chargées des missions de contrôle, inspection du travail, contrôle fiscal, DGCCRF, doivent être dotées des moyens humains nécessaires et être organisées de manière particulière pour garantir leur indépendance.

Les nouveaux besoins liés à l'évolution de la société doivent être pris en compte : la petite enfance, la formation tout au long de la vie, la prise en charge des personnes âgées, les questions environnementales, etc.

L'intervention citoyenne sur les services publics

La fonction publique n'a pas de raison d'être en elle-même, sa raison d'être est de répondre aux besoins de la population en mettant en œuvre des politiques publiques d'intérêt général. Les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur l'action de ces services. C'est pourquoi la CGT revendique la création d'espaces citoyens permettant d'associer les usagers, les élus, les représentants des salariés, avec des commissions des services publics à tous les niveaux, en particulier dans les régions et les départements.

Ceux-ci doivent pouvoir intervenir sur l'analyse des besoins de la population, sur les réponses apportées en termes de proximité et de qualité de service. Les commissions des services publics doivent être consultées en cas de restructuration ou de fermeture de services publics.

Des textes existent concernant les commissions départementales de modernisation des services publics. Nous devons exiger qu'elles se réunissent et puissent jouer tout leur rôle.

Les droits des personnels

Les réformes des services se mettent en place sans, la plupart du temps, associer les personnels. Les réorganisations, tant au plan régional qu'au plan départemental, interrogent sur le devenir des garanties statutaires. Elles ont des incidences sur les instances paritaires existantes et nécessitent de nouveaux lieux de concertation (CTP, CHS, etc.). De la même manière, les nouvelles formes administratives (agences, offices, établissements publics, etc.) doivent prendre en compte la représentation syndicale à tous les niveaux, notamment dans les conseils d'administration.

La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique élabore une « charte de gestion RH » pour les directions départementales interministérielles.

Dans ce cadre, les nouveaux directeurs des directions départementales pourraient avoir la possibilité d'opérer « des mouvements d'ajustement internes, sans passer par une publication et une validation nationale » et cela pendant une période transitoire qui pourrait être de 18 mois !

L'UGFF a dénoncé les avants projets portés à sa connaissance et sera aux côtés des personnels pour défendre leurs droits et les emplois.

Nous devons intervenir dans tous les départements et régions pour exiger la transparence sur l'ensemble des réorganisations. Les organisations syndicales doivent être informées et concertées sur l'ensemble des questions touchant à la gestion des personnels. En tout état de cause, nous devons exiger le respect du droit des agents. Les transferts de personnels doivent emprunter les voies légales existantes : mises à disposition, détachement, mutation après avis de la CAP. La transparence doit être totale sur les vacances de postes et sur les procédures de mobilité. Les alignements de situation doivent s'inscrire dans le cadre de garanties nouvelles, et en premier lieu de la reconnaissance et de la revalorisation des qualifications.

La CGT appelle à agir pour le renforcement des garanties statutaires sur l'ensemble des versants de la fonction publique (pour un statut unifié de la fonction publique). Ces garanties associées à des droits nouveaux à reconnaître aux citoyens constituent les fondements d'une fonction publique intègre et de qualité au service de tous.

Agir ensemble dans les départements et les régions pour une fonction publique répondant aux attentes de la population

Tous les sondages montrent l'attachement de la population à l'existence des services publics. Ceux-ci sont décisifs pour le respect et la mise en œuvre des droits fondamentaux et l'engagement de politiques solidaires dans les territoires.

Dans la crise actuelle, de nombreux commentateurs ont montré le rôle des services publics comme amortisseur de la crise.

Les services publics, et la fonction publique en premier lieu, peuvent tout autant jouer ce rôle positif pour sortir de la crise en contribuant à s'attaquer à ses causes et notamment au processus de financiarisation de l'économie.

L'UGFF invite ses militants à se réunir dans chaque département et chaque région pour échanger, développer des initiatives communes pour exiger l'ouverture de réels espaces de concertation avec les préfets et les responsables des services.

Nous devons travailler à des propositions alternatives pour des services territoriaux de l'État en situation de répondre aux besoins et attentes dans les départements et régions, agissant efficacement dans le contexte particulier de la crise que nous vivons pour la mise en œuvre de politique de progrès social.

Ces réunions doivent être l'occasion de mettre en application nos décisions de congrès pour construire les outils syndicaux fonction publique correspondant à la situation dans les départements et régions.

